



NIORT

I N F O R M A T I O N A L A P R E S S E

Un Territoria d'or pour le Schéma directeur immobilier

La Ville de Niort vient de recevoir un Territoria d'or, dans la catégorie « Valorisation du patrimoine », pour la mise en œuvre de son Schéma directeur immobilier.

Le jury Territoria 2013 qui s'est réuni lundi 14 octobre, sous la présidence d'Anne-Marie Escoffier, Ministre déléguée chargée de la Décentralisation, a décerné un Territoria d'or à la Ville de Niort dans la catégorie « Valorisation du patrimoine » pour la mise en œuvre de son Schéma directeur immobilier.

Le patrimoine immobilier de la Ville de Niort est composé de 324 sites (logements, groupes scolaires, salles des fêtes, stades...), représentant 290 000 m² de planchers. Dans un contexte généralisé de maîtrise des budgets, la Ville de Niort a souhaité disposer d'un Schéma directeur immobilier (SDI), afin d'anticiper, d'arbitrer et d'optimiser ses dépenses visant à maintenir en bon état son patrimoine, et de mutualiser les espaces.

Cet outil de pilotage stratégique et opérationnel contribue à l'effort d'optimisation et de rationalisation du patrimoine communal. Il génère aussi des recettes liées à des ventes d'immeubles mais également des économies d'échelle en matière de budget de fonctionnement. Il permet enfin de définir des priorités d'intervention et de répartir judicieusement les budgets, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle d'investissements.

Direction de la Communication

Contacts presse : Sylvie Méaille, tél. 05 49 78 74 97 ; courriel : sylvie.meaille@mairie-niort.fr
Isabelle Toesca, tél. 05 49 78 74 03 ; courriel : isabelle.toesca@mairie-niort.fr

La remise du trophée aura lieu le mercredi 13 novembre 2013 à partir de 17h30 dans les Salons de la Présidence du Sénat, à Paris, lors d'une cérémonie officielle.

Le Prix Territoria a été créé par les fondateurs de l'Observatoire Territoria, observatoire national de l'innovation publique, pour « *recueillir, valoriser et diffuser les initiatives des collectivités territoriales en France - et, depuis 2006, en Europe - afin qu'elles deviennent les « bonnes pratiques » des territoires* ».

+ d'infos sur www.territoria.asso.fr